

Questions présentant un intérêt pour l'AFSTA

Formation des Formateurs

Siège de l'UPOV

3 octobre 2015

Justin Rakotoarisaona

Secretary General of AFSTA



A PROPOS DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DU COMMERCE DES SEMENCES (AFSTA)

- Créée en 2000 pour promouvoir le commerce des semences et représenter l'industrie semencière en Afrique;
- Secretariat à Nairobi, Kenya avec un Bureau Régional à Dakar, Sénégal;
- 100 membres: 33 sociétés semencières privées africaines, 27 associations nationales semencières africaines et 40 membres associés (en dehors de l'Afrique).
- **Mission:** *Promouvoir le commerce des semences de qualité et des Technologies Semencières en Afrique et au-delà pour les intérêts des membres et des agriculteurs;*



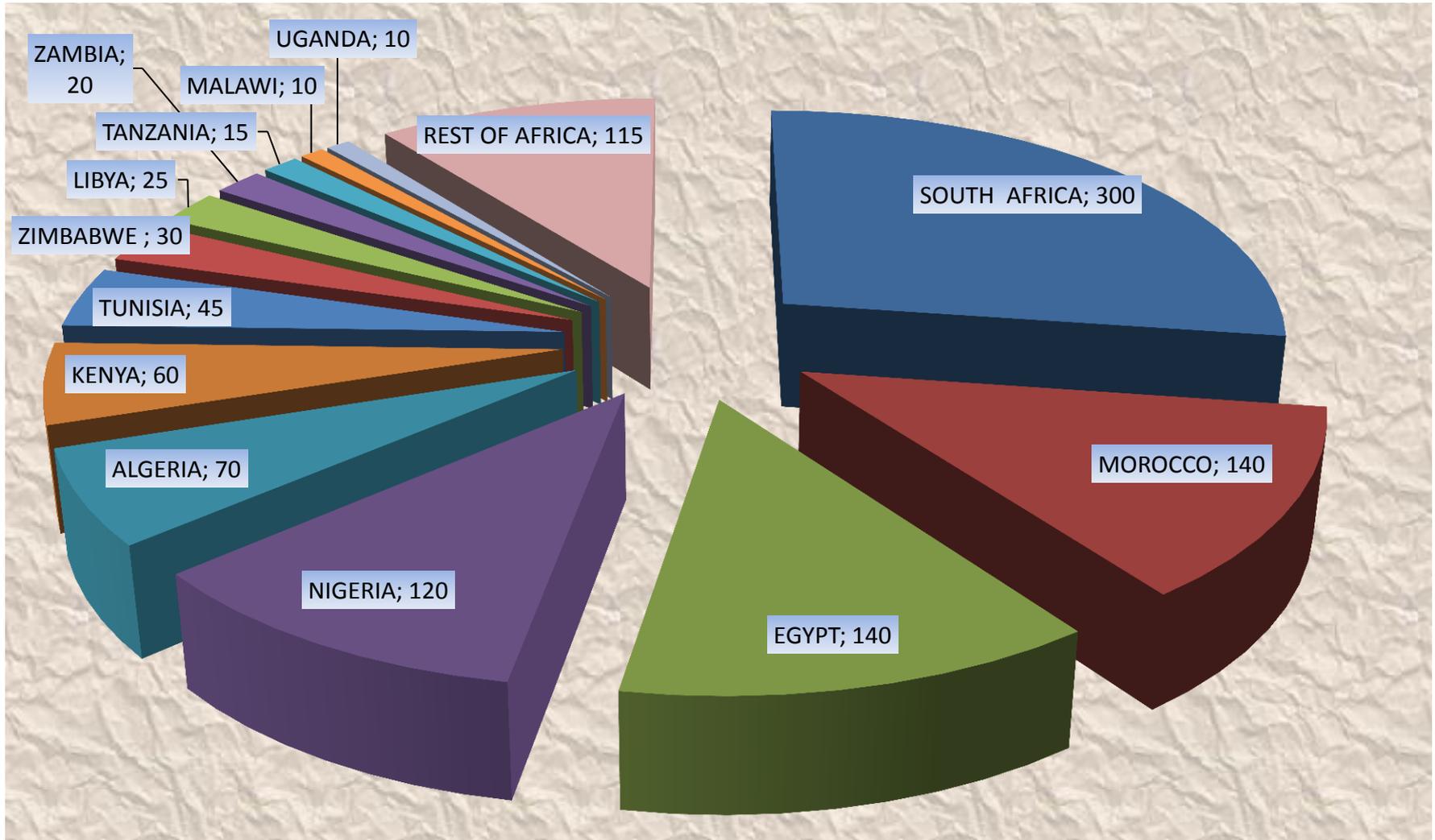
REPARTITION DES MEMBRES DE L'AFSTA EN AFRIQUE



LE SECTEUR SEMENCIER PRIVE EN AFRIQUE

- Le secteur semencier privé est de plus en plus considéré et reconnu comme étant à la base du développement de l'Agriculture en Afrique ;
- La plupart des pays africains ont libéralisé leur secteur semencier permettant aux sociétés semencières de jouer leur rôle pour le développement de l'industrie semencière;
- Il y a de plus en plus de Partenariat Public-Privé (PPP) pour la création des variétés, la production et la distribution des semences.

REPARTITION DU MARCHE SEMENCIER EN AFRIQUE EN MILLION US\$ (source ISF)



CONTRAINTES DU SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- **Contraintes techniques :**
 - La création limitée des nouvelles variétés ne permet pas au secteur semencier africain de suivre le rythme du changement rapide de l'industrie semencière mondiale;
 - La plupart des pays ont un faible réseau d'échange de ressources phytogénétiques avec un long processus d'homologation des variétés ;
 - Absence des systèmes de protection des obtentions végétales dans certains pays et difficultés de leur mise en œuvre s'ils existent.



CONTRAINTES DU SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- **Contraintes socio-économiques :**
 - Taille du marché semencier trop limité ne permettant pas de justifier un investissement important pour un meilleur commerce des semences ;
 - Accès difficile au capital pour les petites et moyennes sociétés semencières privées ;
 - Distorsion du marché semencier due aux subventions ;
 - Accès difficile au crédit pour les agriculteurs pour se procurer des intrants agricoles.

OPPORTUNITES POUR LE SECTEUR SEMENCIER AFRICAIN

- Efforts continus de l'UPOV, de l'OAPI et de l'ARIPO pour promouvoir la Protection des Obtentions Végétales en Afrique ;
- Harmonisation des réglementations semencières au niveau des Communautés Economiques Régionales (ECOWAS, COMESA, SADC, et EAC);
- Disponibilité des technologies semencières pour améliorer la production semencière;
- Mise en place des alliances semencières pour renforcer le partenariat public-privé;
- Beaucoup plus de bailleurs de fonds s'intéressent au secteur semencier africain;
- Existence des associations du commerce des semences (nationales et AFSTA) pour faire de le plaidoyer en faveur de l'industrie semencière.

IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES EN AFRIQUE

- Inciter/encourager le secteur privé semencier à investir dans la recherche;
- Promouvoir le commerce international et régional en facilitant l'accès aux meilleurs variétés et aux hybrides;
- Motiver le secteur privé à créer des nouvelles variétés pour les diverses zones agro-écologiques en Afrique ;
- Renforcer le développement économique en encourageant l'investissement dans les cultures commerciales telles que l'industrie florale au Kenya (beaucoup de variétés étrangères sont exploitées au Kenya car elles sont protégées – pas de risque de piratage).

RECOMMENDATIONS

- Améliorer la compétitivité de l'industrie semencière africaine au niveau mondial par le renforcement des capacités pour être capable de respecter les normes internationales régissant le commerce international des semences;
- Partenariat Public-Privé pour les activités de recherche pour faciliter le mouvement des ressources phylogénétiques entre les pays ;
- Soutien aux associations nationales du commerce des semences pour parler au nom du secteur semencier privé et travailler en partenariat avec le secteur public semencier.



RECOMMENDATIONS

- Un environnement propice dans lequel le secteur privé peut travailler efficacement;
- Mettre en œuvre les réglementations internationales et régionales sur la Protection des Obtentions Végétales (UPOV/OAPI/ARIPO) pour améliorer l'accès des agriculteurs aux meilleures variétés ;
- Mise en œuvre des réglementations régionales semencières harmonisées pour faciliter le mouvement des semences;